

# LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ET AUTONOMIE ET SANTÉ



Un prêt pour vos dépenses importantes...

## ■ LE MICROCRÉDIT PERSONNEL, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un prêt de 300 à 3 000 € sur 36 mois à un taux d'environ 3,5%. Le remboursement est effectué sur 3 ans maximum. Les intérêts sont pris en charge par le CCAS si le prêt est remboursé sans aucun incident de paiement. Un accompagnement budgétaire est effectué durant toute la durée du prêt par un agent du CCAS.



## ■ POUR QUI ?

Il est destiné aux Lavallois ne pouvant obtenir un crédit bancaire classique et ayant une capacité de remboursement et un projet d'insertion sociale et professionnelle.

## ■ POUR QUOI ?

- >> **Mobilité** : permis de conduire, réparation ou achat de véhicule...
- >> **Emploi** : formation, ordinateur...
- >> **Logement** : équipement ménager et mobilier...
- >> **Famille** : rapprochement familial, déménagement...
- >> **Gestion budgétaire** : annulation des frais bancaires, recouvrement de découverts, élaboration de dossiers de surendettement, rachat de prêts...



# ■ LE MICROCRÉDIT AUTONOMIE-SANTÉ, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un prêt de 300 à 6 000 € sur 48 mois à un taux d'environ 4%. Le paiement est effectué directement auprès du prestataire. Vous avez la possibilité de négocier votre prêt en cours de crédit (augmenter ou diminuer les mensualités, remboursement anticipé...). La décision d'accord du prêt revient à l'organisme financeur.

## ■ POUR QUI ET POUR QUOI ?

Il est destiné aux Lavallois avec des ressources modestes pour financer des soins relatifs à l'amélioration de leurs conditions de vie (appareil dentaire, etc.). Un accompagnement budgétaire est exercé par un agent du CCAS pendant toute la durée du prêt. Les intérêts sont pris en charge par le CCAS si le prêt est remboursé sans aucun incident de paiement.

## ■ DOCUMENTS À FOURNIR

Pour bénéficier d'un micro-crédit, pensez à apporter les documents suivants :

- >> Pièce d'identité du ou des demandeurs
- >> Livret de famille si vous avez des enfants
- >> Justificatif de domicile (quittance de loyer)
- >> Justificatifs de ressources des trois derniers mois (salaire, attestation CAF, ASSEDIC, ...)
- >> Justificatifs de charges (téléphone, électricité, mutuelle, assurances, prêts,...)
- >> Relevés bancaires des trois derniers mois
- >> RIB du compte à prélever
- >> Devis d'achat
- >> Avis d'imposition

CENTRE COMMUNAL  
ACTION SOCIALE

LAVAL

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

10, place de Hercé  
53000 Laval  
T. 02 43 49 47 47  
microcredit@laval.fr

[WWW.LAVAL.FR](http://WWW.LAVAL.FR)

